

PASS SANITAIRE

Applicable pour toutes les compétitions organisées sur le territoire du District de Football de Maine et Loire

RAPPEL : qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

Il existe quatre moyens de disposer d'un Pass Sanitaire permettant de pénétrer dans une enceinte sportive. Un Pass Sanitaire est identifiable grâce à un QR Code que vous aurez à présenter, et donc à vérifier, lors du contrôle.

 Une attestation de vaccination <i>Attestation d'un schéma vaccinal complet</i>	 Un test négatif <i>Test PCR ou Antigénique de moins de 72h. Un auto-test supervisé par un professionnel de santé est accepté.</i>	 Un certificat de rétablissement <i>Datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois</i>	 Une certification de contre-indication à la vaccination COVID
--	--	---	---

Qui contrôler ?

	10/08	01/10
Joueurs, arbitres, éducateurs, bénévoles et spectateurs majeurs		
Joueurs, arbitres, éducateurs, bénévoles et spectateurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans		
Joueurs, arbitres, éducateurs, bénévoles et spectateurs de - de 12 ans et 2 mois		

Quand ?

Tous rassemblements (entraînements, matchs amicaux, matchs officiels, tournois...)

Où ?

ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre

les équipements dont les accès sont habituellement non contrôlés

Zone vestiaire, quel que soit l'ERP



Comment contrôler le Pass Sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'évènement (club recevant) est chargé de désigner un Référent COVID qui contrôlera ou désignera les personnes habilitées à contrôler le Pass Sanitaire.



Télécharger l'application

L'application mobile TAC Verif vous permettra de contrôler aisément la validité des pass de toute personne.



ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

Applicable pour toutes les compétitions organisées sur le territoire du District de Football de Maine et Loire

Port du masque dans le stade

Les lieux dans lesquels le Pass Sanitaire est demandé sont exemptés d'obligation du port du masque. En revanche, les collectivités locales ou autorités préfectorales peuvent être amenées à imposer le port du masque au regard de la situation sanitaire.

Protocole HCR

Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles applicables aux bars.

- ⇒ Présentation du Pass Sanitaire
- ⇒ Distanciation et mise à disposition de gel hydroalcoolique
- ⇒ Boissons individuelles

Zone vestiaires

⇒ Isoler, si possible, la zone vestiaire de la zone de passage des spectateurs

⇒ Durée du passage aux vestiaires et interactions limitées

⇒ Arrivée au stade/ *salle** pas plus de 2 heures avant le coup d'envoi pour les acteurs du jeu (joueurs, staff et arbitres)

⇒ Le délégué et l'observateur des arbitres devront présenter un Pass Sanitaire

⇒ Le remplissage de la FMI s'effectuera après désinfection des mains

**salle - Spécificité pour les rencontres de Futsal : le contrôle du Pass Sanitaire est à effectuer à l'entrée de la salle par le club recevant. ATTENTION : cette vérification ne remplace pas celle prévue également avant le coup d'envoi en présence d'un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) lors du contrôle des licences par l'arbitre.*

Contrôle des équipements

L'arbitre effectue le contrôle des équipements à l'extérieur (pas dans les vestiaires) et en dehors d'une zone de rassemblement

Protocole d'entrée sur le terrain

⇒ Les arbitres rentrent en premier sur le terrain, seuls, suit l'équipe visiteuse et en dernier lieu l'équipe recevant

⇒ La cérémonie de salutation entre joueurs, arbitres et entraîneurs est supprimée

⇒ Le croisement et la poignée de mains entre joueurs et arbitres sont également supprimés

⇒ Les coups d'envoi fictifs sont supprimés

Bancs de touche

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs et le staff technique.

Dispositifs d'hygiène

⇒ Prévoir un plan de nettoyage, de désinfection et d'aération des différents espaces, et notamment des vestiaires

⇒ S'assurer de la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains

AVANT MATCH

MATCH

APRES MATCH

PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable pour toutes les compétitions organisées sur le territoire du District de Football de Maine et Loire

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un Pass Sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification du Pass Sanitaire

Chaque équipe peut contrôler le Pass des licenciés de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence des membres des deux équipes.

Qui peut vérifier ?



Réfèrent COVID



Délégué officiel : supervise sans contrôler !



Educateur/dirigeant du club



Arbitre de la rencontre

Quand ?

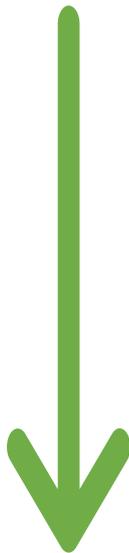
Au moment du contrôle des licences



Cas de figure possibles après vérification du Pass Sanitaire



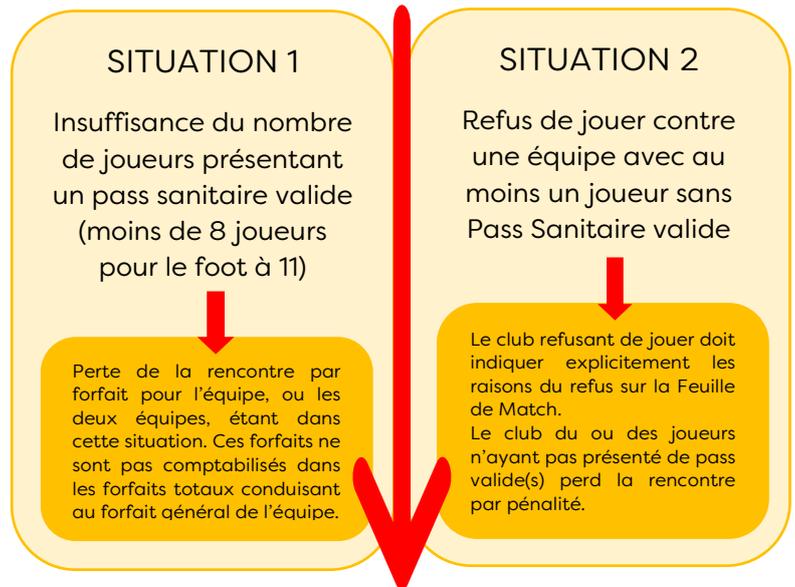
Tous les licenciés inscrits sur la Feuille de Match ont présenté un Pass Sanitaire valide à leur nom



La rencontre se joue



Non présentation d'un ou de plusieurs Pass Sanitaire(s) valide(s)



La rencontre ne se joue pas